

Fiche d'information du Groupe sectoriel du logement pour l'intégration des questions environnementales et climatiques dans le Plan d'intervention humanitaire (PIH)

La présente fiche d'information a été élaborée par le Groupe sectoriel du logement à l'intention des coordonnateurs du Groupe au niveau national afin de leur donner des orientations sur les exigences minimales pour l'intégration des questions environnementales et climatiques dans la préparation du chapitre dédié au logement des PIH à venir¹. L'intégration des questions environnementales et climatiques est nécessaire pour nous assurer que nous répondons aux besoins des populations touchées et que nous prenons en compte et atténuons l'impact environnemental des interventions en matière de logement et d'établissements humains, conformément aux normes humanitaires et au principe de « ne pas nuire ».

L'intégration des questions environnementales dans les programmes et projets relatifs au logement dépend d'une prise en compte systématique des risques, des possibilités et des bénéfices environnementaux dans la conception et la mise en œuvre des programmes, ainsi que tout au long du cycle de gestion des projets. L'intégration d'objectifs et d'indicateurs environnementaux dans la planification est nécessaire pour renforcer l'engagement théorique. Par exemple : *Toutes les interventions en matière de logement doivent prendre en compte, à chaque phase de la mise en œuvre, l'intégration de la protection, de l'inclusion, de l'environnement et du logement, de la terre et de la propriété* (République démocratique du Congo)².

Actions minimales requises

1. **Intégrer les questions environnementales et climatiques dans le texte du PIH** : le chapitre des PIH dédié au logement prévoit cet engagement (en déclarant, par exemple, que *les personnes ont accès à des logements sûrs, tout en réduisant au minimum les effets négatifs sur l'environnement naturel*).
2. **Faire des liens clairs entre** le contexte environnemental et les besoins recensés dans l'**aperçu des besoins humanitaires** et les objectifs stratégiques, les stratégies d'intervention et les activités d'intervention décrites dans le **PIH**³.
3. **Intégrer des objectifs de haut niveau pour l'intégration des questions environnementales en rendant les objectifs stratégiques, les activités et les indicateurs de votre secteur plus écologiques**. Veuillez noter que la plupart des questions environnementales sont transversales (comme les déchets, l'énergie, la gestion des ressources naturelles, l'accès à la terre, le logement, la terre et la propriété).

¹ Ces orientations peuvent également s'appliquer aux plans d'intervention en cas de crise soudaine.

² Les exemples *en italique* suivis de la mention du pays sont tirés des PIH 2022.

³ Voir l'annexe B pour un exemple tiré du Yémen.

Fiche d'information du Groupe sectoriel du logement sur l'intégration des questions environnementales et climatiques dans le chapitre dédié au logement du Plan d'intervention humanitaire (PIH)

- a. *Amélioration des conditions de vie des personnes touchées par des crises prolongées, des personnes de retour et des communautés d'accueil vulnérables en apportant des solutions durables en matière de logement et d'articles non alimentaires et en promouvant **une intervention plus écologique en matière de logement** (Yémen, objectif 2).*
 - b. *Améliorer les conditions de vie des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des personnes de retour grâce à la distribution/la construction de logements d'urgence, provisoires/semi-durables/durables ou au moyen du système locatif dans une vision globale, en tenant compte des aspects environnementaux (Tchad, objectif 2)*
4. **Inclure au moins un indicateur de suivi pertinent, clair et mesurable** pour mesurer les progrès accomplis pour ce qui est de rendre les interventions en matière de logement plus écologiques. Voir l'annexe A pour l'intégralité des recommandations, notamment les critères de mesure.

Indicateurs environnementaux du PIH (exigences minimales) :

1. **Nombre de personnes ayant reçu des articles non alimentaires (% de personnes ayant bénéficié de kits respectant les critères environnementaux)**
2. **Nombre de personnes ayant bénéficié de kits spécial logement (% de personnes ayant reçu des kits respectant les critères environnementaux)**
3. **Nombre de personnes ayant bénéficié de réparations et/ou de réhabilitations de logement (% de personnes ayant bénéficié de réparations et/ou de réhabilitations de logements selon une approche respectueuse de l'environnement)**

5. **Associer un spécialiste de l'environnement à l'élaboration du chapitre dédié au logement du PIH** (par exemple, un conseiller en environnement de l'équipe de soutien du Groupe sectoriel du logement s'il n'en existe pas de disponible au niveau local).
6. **Examiner les projets soumis par les partenaires de projet en fonction de critères environnementaux :**
- a. en établissant un critère environnemental dans la **fiche d'évaluation du projet**⁴ pour la sélection et l'approbation des projets soumis, par exemple des articles non alimentaires plus écologiques et des matériaux qui minimisent l'impact sur l'environnement ;
 - b. utiliser le *marqueur environnemental* : un outil qui identifie les effets positifs et négatifs potentiels des projets humanitaires sur l'environnement afin que ces considérations puissent être intégrées dans les projets, les plans de travail et les propositions de financement⁵ ;
 - c. inclure un **budget** pour les activités d'atténuation des effets sur l'environnement dans les soumissions de projets⁶ ;
 - d. associer **un spécialiste de l'environnement** au processus d'examen.

⁴ Le Groupe sectoriel du logement fournira des exemples de critères environnementaux pouvant être ajoutés aux fiches d'évaluation en 2023.

⁵ Ce marqueur peut être trouvé [ici](#), et le guide sectoriel notamment concernant le logement [ici](#). Il a été [adapté pour une utilisation au Soudan](#) et peut l'être pour d'autres pays.

⁶ Les activités d'atténuation des effets sur l'environnement peuvent, par exemple, comprendre des transferts monétaires/des aides alimentaires en contrepartie de travaux de gestion des déchets et de préparation de sites, ainsi que dans le cadre d'activités de soutien aux moyens de subsistance.

Actions recommandées

1. **Élaborer une carte d'atténuation des risques environnementaux et climatiques** pour chacune des activités de votre cadre de résultats afin de conseiller les partenaires durant le processus d'élaboration de leur projet de PIH⁷.
2. **Inclure une ou deux activités concrètes d'atténuation de l'impact environnemental ou climatique** dans les objectifs et les stratégies d'intervention du secteur du logement, qui traiteront les questions environnementales décrites dans l'analyse des besoins de l'aperçu des besoins humanitaires en matière de logement.
3. **Adopter ou élaborer des cahiers des charges plus écologiques pour le logement et les articles non alimentaires** (par exemple, réduire le plastique et les emballages des articles non alimentaires ; utiliser des matériaux locaux durables) dans le descriptif du PIH, par exemple : *Des efforts seront déployés pour acheter des articles non alimentaires présentant des spécifications plus écologiques, par exemple qui ne contiennent pas de plastique à usage unique ou d'emballages inutiles.*
4. **Recourir à des options de réduction, de réutilisation et de recyclage** des matériaux et des articles liés au logement et non alimentaires, y compris les emballages.

Comment rendre vos activités plus écologiques

Voici des exemples de stratégies et d'activités qui peuvent être inclus dans l'intervention en matière de logement lorsque cela est pertinent et que des besoins ont été recensés. Ils doivent être adaptés à chaque intervention.

1. **Recenser et utiliser des matériaux de construction qui réduisent au minimum les effets sur l'environnement et la pression sur les ressources locales**
 - a. *Les partenaires s'efforceront également de comprendre, de prévenir et d'atténuer les effets négatifs sur l'environnement en sélectionnant des matériaux de construction durables afin d'éviter la surexploitation, la pollution et la dégradation de l'environnement naturel.* (Soudan)
 - b. *Distribution de matériaux pour les logements afin de réduire l'impact de la coupe d'arbres et de la déforestation.* (Tchad)
2. **Dispenser des formations sur les matériaux et les méthodes de construction plus écologiques**
 - a. *Des formations techniques sur la construction de logements durables de qualité et la sauvegarde de l'environnement (protection de l'écosystème) dans une approche communautaire et mettant en avant les modalités de transferts monétaires seront organisées à l'intention des communautés touchées, des communautés d'accueil et des partenaires du Groupe sectoriel.* (Tchad)
3. **Donner la priorité aux ressources locales** lorsque leur utilisation n'a pas d'effets négatifs sur l'environnement⁸.

⁷ Le Groupe sectoriel du logement produira un modèle et des orientations pour ce processus en 2023.

⁸ Les ressources locales sont généralement plus écologiques, car l'empreinte carbone du transport des matériaux jusqu'à l'endroit où ils seront utilisés est plus faible. Toutefois, l'approvisionnement local ne doit pas conduire à l'extraction de ressources non durables, ni nuire à l'accès au marché ou augmenter les prix pour le consommateur en général. Cet aspect doit

Fiche d'information du Groupe sectoriel du logement sur l'intégration des questions environnementales et climatiques dans le chapitre dédié au logement du Plan d'intervention humanitaire (PIH)

- a. *L'utilisation de matériaux locaux comme alternative aux bâches sera explorée dans un souci de préservation de l'environnement. (Tchad)*
4. **Fournir de l'énergie propre à partir de sources renouvelables** (pour la cuisine, l'éclairage, etc.)
 - a. *Des solutions visant à fournir de l'énergie propre à partir de sources renouvelables telles que l'énergie solaire, la biomasse et le biogaz, entre autres, seront incluses. Des fours et des cuisinières seront livrés pour améliorer les conditions de cuisson et permettre une gestion durable des déchets agricoles et forestiers, favorisant ainsi la séquestration du carbone et la réduction des gaz à effet de serre. (Venezuela)*
 - b. *Afin de réduire l'utilisation excessive de bois de chauffage, la distribution de fourneaux améliorés ou de fourneaux à gaz sera encouragée. (Tchad)*
5. **Remédier aux principaux problèmes environnementaux recensés** dans les évaluations environnementales au moyen d'activités écologiques. Par exemple, proposer des alternatives au bois ou (re)planter de la végétation dans les zones de déforestation aiguë, en tenant compte des normes culturelles locales et des réglementations relatives à l'utilisation des terres :
 - a. *Des plants d'arbres et d'arbres fruitiers seront distribués à 72 ménages dans les sites d'accueil et les communautés pour qu'ils les plantent afin de rétablir l'environnement endommagé par l'abattage massif des arbres. (Tchad)*
6. **Assurer un soutien à la gestion des risques naturels, notamment une formation à l'atténuation des risques et un renforcement des capacités des autorités locales :**
 - a. *Les partenaires apporteront également un soutien à l'atténuation des risques naturels à 329 000 personnes au niveau communautaire, y compris aux personnes déplacées, afin de faciliter l'alerte précoce, la prévention et les mesures d'intervention. (Yémen)*
7. **Planifier la gestion des déchets issus des activités liées au logement**, idéalement en les réutilisant. Lorsque cela n'est pas possible, une stratégie doit être mise en place pour s'assurer que les matériaux sont éliminés de manière appropriée et, idéalement, recyclés. Cela comprend :
 - a. les emballages des kits de logement d'urgence et des articles non alimentaires ;
 - b. les matériaux des logements d'urgence : les bâches, par exemple, peuvent être réutilisées pour offrir une protection supplémentaire contre les intempéries ;
 - c. les déchets des matériaux de construction des logements : ils peuvent présenter des risques physiques et chimiques et constituer un hôte pour les vecteurs de maladies. Les déchets potentiels de construction doivent être identifiés à l'avance et un plan d'élimination/de gestion approprié doit être élaboré.
8. **Planifier la gestion des gravats ou des débris** en suivant les lignes directrices relatives à la gestion des débris⁹. Dans la mesure du possible, les déchets liés à une catastrophe doivent être évalués et intégrés dans la conception des logements. Cela permet de réduire l'extraction inutile de matériaux, d'économiser de l'argent et de réduire le poids des déchets issus de la catastrophe.
9. **Mettre en évidence les liens protection-environnement**
 - a. *La prise en compte des aspects de la protection de l'environnement et de l'urbanisation permettra d'améliorer considérablement le cadre de vie dans les zones rurales et les sites d'intervention du Groupe sectoriel. (Burkina Faso)*

être évalué dans le cadre de la détermination des spécifications écologiques, des capacités d'approvisionnement du marché et de leurs incidences.

⁹ <https://www.humanitarianlibrary.org/resource/debris-management-guidelines-1>

10. Mettre en évidence les liens environnement-PIH

- a. *Une attention particulière sera accordée aux questions relatives au logement, à la terre et à la propriété, car la concurrence pour la terre et les ressources naturelles reste un facteur essentiel de conflit et un obstacle à la recherche de solutions durables. (Soudan)*

11. Collaborer avec des organisations environnementales, des instituts de recherche ou d'autres acteurs ayant accès à des données et informations environnementales afin de recenser les activités d'atténuation ayant une incidence sur l'intervention en matière de logement.

Contacts et ressources

- **Équipe de soutien Environnement du Groupe sectoriel du logement :**
EnvironmentOperations@sheltercluster.org
- **Communauté de pratiques sur l'environnement du Groupe sectoriel du logement :** pour plus de ressources, voir le site <https://sheltercluster.org/community-practice/environment-community-practice>. Contacter la communauté de pratiques du logement par l'intermédiaire des coprésidents : Anita.VanBreda@WWFUS.ORG et havedisastercallkelly@gmail.com
- L'outil VEHA (Virtual Environmental and Humanitarian Adviser, conseiller environnemental et humanitaire virtuel) : une ressource en ligne à l'intention des praticiens et des professionnels travaillant dans les équipes d'intervention, de planification et de gestion.
<https://ehaconnect.org/veha-tool/>
- Le Marqueur environnemental : un outil qui recense les effets positifs et négatifs potentiels des projets humanitaires sur l'environnement afin que ces considérations puissent être intégrées dans les projets, les plans de travail et les propositions de financement. Le marqueur peut être trouvé [ici](#), et le guide sectoriel notamment concernant le logement [ici](#). Il a été [adapté pour une utilisation au Soudan](#) et peut l'être pour d'autres pays.
- **Liste de contrôle du Groupe sectoriel du logement :** pour une liste complète des questions environnementales à prendre en considération dans un programme de logement, veuillez consulter la liste de contrôle relative à l'identification des considérations environnementales essentielles dans la sélection, la construction, la gestion et le démantèlement d'un site de logement ([checklist on Identifying Critical Environmental Considerations in Shelter Site Selection, Construction, Management and Decommissioning](#)) du Groupe sectoriel du logement. Ces considérations peuvent être intégrées aux évaluations.
- **Quantifier la durabilité dans l'après-catastrophe naturelle (QSAND)** - Chapitre sur les zones d'établissement humain : un outil d'autoévaluation visant à promouvoir des approches durables de l'aide d'urgence, du relèvement et de la reconstruction après les catastrophes.
- **Le Manuel Sphère :** la Charte humanitaire et les normes minimales pour les interventions humanitaires comportent une norme spécifique consacrée à la pérennité environnementale dans les programmes de logement et d'établissements humains (norme 7).
<https://www.spherestandards.org/handbook-2018/>
- **NEAT+ :** pour examiner les risques environnementaux d'une zone opérationnelle, il est possible d'utiliser l'outil [Nexus Environmental Assessment Tool \(NEAT+\)](#). NEAT+ donne un aperçu rapide des vulnérabilités/risques environnementaux de la zone géographique d'intervention, ainsi que

Fiche d'information du Groupe sectoriel du logement sur l'intégration des questions environnementales et climatiques dans le chapitre dédié au logement du Plan d'intervention humanitaire (PIH)

des effets environnementaux des activités planifiées. Il aide également les praticiens à recenser rapidement les effets environnementaux des activités et donne des idées pour l'atténuation des risques.

- **EHA Connect** : une boîte à outils qui réunit les communautés humanitaires et environnementales pour favoriser une gestion des catastrophes respectueuse de l'environnement. <https://ehaconnect.org/clusters/shelter-and-settlements/>

Fiche d'information du Groupe sectoriel du logement sur l'intégration des questions environnementales et climatiques dans le chapitre dédié au logement du Plan d'intervention humanitaire (PIH)

Annexe A : Indicateurs environnementaux

Les indicateurs répertoriés ci-dessous constituent le minimum requis pour assurer un suivi de l'intervention en ce qui concerne son caractère plus respectueux de l'environnement et doivent être inclus dans le PIH. Ils sont alignés sur les indicateurs couramment utilisés dans les PIH et permettront de suivre la part de l'intervention qui adopte des mesures respectueuses de l'environnement, sur la base de spécifications « vertes »¹⁰.

Indicateurs de résultats du PIH	Pourcentage d'interventions en matière de logement et d'articles non alimentaires qui intègrent des critères visant à réduire au minimum l'impact environnemental
Indicateurs de résultats du PIH (choisir ceux qui sont pertinents pour le contexte)	Critères permettant de mesurer si l'indicateur a été atteint (à adapter en fonction du contexte)
Nombre de réparations et/ou de réhabilitations de logement effectuées selon une approche respectueuse de l'environnement	• SMAC (méthodologie du secteur du logement pour l'évaluation du carbone, qui évalue les critères environnementaux/l'empreinte carbone des différents matériaux de construction possibles) • La fiche d'évaluation (pour les aspects environnementaux plus larges de l'activité) est remplie¹¹. • Les sources d'énergie ont une faible empreinte carbone (par exemple, remplacement du carburant par de l'électricité verte comme principale source d'énergie). • Les matériaux de réparation/reconstruction sont achetés localement auprès de sources respectueuses de l'environnement. • Le conditionnement des matériaux de réparation/reconstruction est réduit au minimum et ceux-ci sont emballés avec des matériaux réutilisables, biodégradables ou recyclables.
Nombre de réparations et/ou de réhabilitations d'infrastructures effectuées selon une approche respectueuse de l'environnement	• SMAC (méthodologie du secteur du logement pour l'évaluation du carbone, qui évalue les critères environnementaux/l'empreinte carbone des différents matériaux de construction possibles) • La fiche d'évaluation (pour les aspects environnementaux plus larges de l'activité) est remplie. • Les sources d'énergie ont une faible empreinte carbone (par exemple, remplacement du carburant par de l'électricité verte comme principale source d'énergie). • Le matériel de réparation est d'origine locale. • Le matériel de réparation est emballé avec des matériaux réutilisables, biodégradables ou recyclables.

¹⁰ Le Groupe sectoriel du logement travaille actuellement à l'élaboration d'une liste plus large d'indicateurs environnementaux pour la planification stratégique du secteur du logement.

¹¹ Par exemple, comme cela [a été fait à titre pilote au Niger](#). Le Groupe sectoriel du logement travaille sur des fiches d'évaluation spécifiques au logement et aux articles non alimentaires pour une utilisation générale sur le terrain en 2022-2023.

Fiche d'information du Groupe sectoriel du logement sur l'intégration des questions environnementales et climatiques dans le chapitre dédié au logement du Plan d'intervention humanitaire (PIH)

Nombre de kits d'articles non alimentaires distribués qui répondent aux critères environnementaux	● Les articles du kit répondent aux spécifications « vertes » du Groupe sectoriel, par exemple¹² : ○ le kit est d'origine locale¹³ ; ○ le conditionnement du kit est réduit à son minimum ; ○ le kit est emballé avec des matériaux réutilisables, biodégradables ou recyclables ; ○ Les articles peuvent être réutilisés ou recyclés.
Nombre de kits liés au logement distribués qui répondent aux critères environnementaux	● Les articles du kit répondent aux spécifications « vertes » du Groupe sectoriel, par exemple : ○ le kit est d'origine locale ; ○ le conditionnement du kit est réduit à son minimum ; ○ le kit est emballé avec des matériaux réutilisables, biodégradables ou recyclables ; ○ les articles peuvent être réutilisés ou recyclés.

¹² Telles que définies par le groupe sectoriel du pays dans le cadre des recommandations et des exigences concernant la composition du kit. Les conseillers environnementaux du Groupe sectoriel du logement peuvent encourager ce processus en 2023.

¹³ Pour autant que local signifie plus écologique. Cet aspect doit être évalué dans le cadre de la détermination des spécifications écologiques, des capacités d'approvisionnement du marché et de leurs incidences.

Fiche d'information du Groupe sectoriel du logement sur l'intégration des questions environnementales et climatiques dans le chapitre dédié au logement du Plan d'intervention humanitaire (PIH)

Annexe B : Exemple de lien entre l'aperçu des besoins humanitaires et le PIH

Intégration des questions environnementales et climatiques et de la réduction des risques de catastrophe dans l'intervention en matière de logement au Yémen

L'intervention en matière de logement au Yémen est fortement axée sur la réduction des risques de catastrophe et l'atténuation des risques grâce à l'accent mis sur l'aspect écologique. Il s'agit d'un exemple de bonnes pratiques où les besoins recensés dans l'aperçu des besoins humanitaires sur la base du contexte environnemental se sont traduits par une forte intégration des questions environnementales dans le PIH.

L'aperçu des besoins humanitaires met en évidence le **contexte environnemental** (concurrence pour les ressources naturelles ; les plus vulnérables vivent dans des zones sujettes aux inondations ; les changements climatiques augmentent le risque d'inondations plus graves) et ensuite **les besoins environnementaux / les problèmes essentiels** (y compris les effets des risques naturels, en particulier les inondations, et le besoin de réduction des risques de catastrophe (RRC) ; la détérioration des barrages et des infrastructures augmentant la vulnérabilité aux risques naturels et nécessitant des interventions en matière de RRC).

Le PIH intègre ensuite l'environnement/le climat/la RRC dans toutes les composantes du plan d'intervention : premièrement, dans deux des **objectifs du Groupe sectoriel** (Objectif sectoriel (OS) n° 2 Logement : *Amélioration des conditions de vie des personnes touchées par des crises prolongées, des personnes de retour et des communautés d'accueil vulnérables en fournissant des solutions durables en matière de logement et d'articles non alimentaires et en promouvant une réponse plus écologique en matière de logement*. OS n° 3 Logement : *Viser à garantir que les personnes touchées sont protégées des risques liés au climat et d'autres risques environnementaux, notamment des risques liés à l'hiver et des risques naturels, et à faire progresser la sécurité relative de l'occupation*) ; deuxièmement, dans la stratégie d'intervention (qui fait référence à la RRC et à l'intégration de la résilience dans l'intervention et veille tout particulièrement à rendre l'intervention en matière de logement plus écologique au niveau de la chaîne d'approvisionnement et encourage les solutions locales et respectueuses de l'environnement) ; troisièmement, dans les activités (par exemple, en apportant un soutien en matière de risques liés à l'hiver et d'atténuation des risques) et enfin, en incluant deux indicateurs pour mesurer les activités de l'intervention.